

Accusé de réception en préfecture  
013-241300276-20121129-2012\_B422-DE  
Date de télétransmission : 05/12/2012  
Date de réception préfecture : 05/12/2012



ACTE RENDU EXECUTOIRE  
PAR APPLICATION DES  
FORMALITES DE TELE-  
TRANSMISSION AU  
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE  
SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2012  
PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

**2012\_B422**

**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs aux travaux d'aménagement du pôle d'échanges de transports de Plan d'Aillane à Aix-en-Provence - Echangeur du cimetière des Milles - Accès RD9 (n°12M086 et 12M087)**

Le 29 novembre 2012, le Bureau de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à la Halle des Sports de Venelles, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 23 novembre 2012, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales

**Etaient Présents :**

JOISSAINS-MASINI Maryse, président - ALBERT Guy, vice-président, Jouques - AMIEL Michel, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BARRET Guy, vice-président, Coudoux - BONFILLON Jean, vice-président, Fuveau - BOULAN Michel, vice-président, Châteauneuf-le-Rouge - BOYER Michel, vice-président, Simiane-Collongue - BRAMOULLÉ Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - BRUNET Danièle, membre du bureau, Aix-en-Provence - BUCCI Dominique, vice-président, Les Pennes-Mirabeau - BURLE Christian, vice-président, Peynier - CANAL Jean-Louis, vice-président, Rousset - CHARDON Robert, vice-président, Venelles - CHARRIN Philippe, vice-président, Vauvenargues - CHORRO Jean, vice-président, Aix-en-Provence - CIOT Jean-David, vice-président, Le Puy-Sainte-Réparate - CRISTIANI Georges, vice-président, Mimet - DAGORNE Robert, vice-président, Eguilles - DELOCHE Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - DI CARO Sylvaine, membre du bureau, Aix-en-Provence - DUFOUR Jean-Pierre, vice-président, Saint-Estève-Janson - DUPERREY Lucien, vice-président, Saint-Antonin-sur-Bayon - FERAUD Jean-Claude, vice-président, Trets - GACHON Loïc, vice-président, Vitrolles - GALLESE Alexandre, vice-président, Aix-en-Provence - GARÇON Jacques, membre du bureau, Aix-en-Provence - GERACI Gérard, vice-président, Aix-en-Provence - GERARD Jacky, vice-président, Saint-Cannat - GROSSI Jean-Christophe, membre du bureau, Aix-en-Provence - GUINIERI Frédéric, vice-président, Puylobier - JOUVE Mireille, vice-président, Meyrargues - LAFON Henri, membre du bureau, Pertuis - LAGIER Robert, vice-président, Meyreuil - LARNAUDIE Patricia, membre du bureau, Aix-en-Provence - LEGIER Michel, vice-président, Le Tholonet - LONG Danielle, vice-président, Peyrolles-en-Provence - LOUIT Christian, vice-président, Aix-en-Provence - MANCEL Joël, vice-président, Beaurecueil - MARTIN Régis, vice-président, Saint-Marc-Jaumegarde - MARTIN Richard, vice-président, Cabriès - MORBELLI Pascale, membre du bureau, Vitrolles - PAOLI Stéphane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PERRIN Jean-Claude, vice-président, Bouc-Bel-Air - PIERRON Liliane, membre du bureau, Aix-en-Provence - PIN Jacky, vice-président, Rognes - PIZOT Roger, vice-président, Saint-Paul-Lez-Durance - RIVET-JOLIN Catherine, vice-président, Aix-en-Provence - SANGLINE Bruno, membre du bureau, Bouc-Bel-Air - SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre, membre du bureau, Aix-en-Provence - SLISSA Monique, membre du bureau, Les Pennes-Mirabeau - SUSINI Jules, vice-président, Aix-en-Provence - TAULAN Francis, membre du bureau, Aix-en-Provence - VILLEVIEILLE Robert, vice-président, La Roque d'Anthéron

**Excusé(e)s avec pouvoir :**

BENNOUR Dahbia, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à TAULAN Francis - FILIPPI Claude, vice-président, Ventabren, donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse - FOUQUET Robert, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GERACI Gérard - JOISSAINS Sophie, vice-président, Aix-en-Provence, donne pouvoir à GALLESE Alexandre - PELLENC Roger, vice-président, Pertuis, donne pouvoir à LAFON Henri - PERRIN Jean-Marc, membre du bureau, Aix-en-Provence, donne pouvoir à DELOCHE Gérard

**Excusé(e)s :**

BUCKI Jacques, vice-président, Lambesc - MONDOLONI Jean-Claude, membre du bureau, Vitrolles

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

**03\_2\_11**

**BUREAU DU 29 NOVEMBRE 2012**

Rapporteur : Gérard BRAMOULLÉ  
Co-rapporteur : Jean CHORRO

**Thématique : Commande Publique**

**Objet : Autorisation de signer deux marchés relatifs aux travaux d'aménagement du pôle d'échange de transports de Plan d'Aillane à Aix-en-Provence – Echangeur du cimetière des Milles – Accès RD9 (N° 12M086 et 12M087).**

**Décision du Bureau**

Mes Chers Collègues,

Le présent rapport concerne l'attribution de deux marchés relatifs à l'exécution des travaux d'aménagement des voies et accès nécessaires au fonctionnement du pôle d'échange de transports créé au lieu-dit Plan d'Aillane, commune d'Aix-en-Provence. Les travaux comprennent notamment la création et la requalification de voies, la création de giratoires, la suppression et reconstruction d'une bretelle de sortie de la RD9.

**Exposé des motifs :**

Conformément à la délibération N° 2009\_A143 du Conseil communautaire du 29 juillet 2009 portant délégation du Conseil au Bureau et notamment en matière de marchés publics, il vous est demandé d'autoriser le Président ou son représentant à signer les marchés publics attribués par la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 23 novembre 2012.

### Economie du marché :

Les marchés faisant l'objet du présent rapport ont pour objet l'exécution des travaux d'aménagement des voies et accès nécessaires au fonctionnement du pôle d'échange de transports créé au lieu-dit Plan d'Aillane, commune d'Aix-en-Provence.

Les travaux consistent à compléter l'échangeur du cimetière des Milles par la création d'un carrefour giratoire de 18 mètres de rayon au sud de la RD9 permettant la création d'une bretelle de sortie de la RD9 et la suppression de l'accès débouchant sur la route de Lenfant. Le chemin du plan d'Aillane est requalifié à 6,50 m avec une bande multifonctionnelle bilatérale depuis la voie en site propre pour les transports en commun sortant du pôle d'échange. Un carrefour giratoire de 15 m de rayon est créé sur l'avenue L. Amouriq afin d'assurer les demis tours pour accéder à la RD9 en direction de Vitrolles.

Les variantes n'étaient pas autorisées.

Conformément à l'article 10 du CMP, la consultation a fait l'objet d'un allotissement. Elle est décomposée en 2 lots, chaque lot faisant l'objet d'un marché :

LOT n°	INTITULE
1	Terrassements, voirie, réseaux humides
2	Réseaux secs - Eclairage public

Chaque lot est traité à prix global et forfaitaire révisable.

Délais d'exécution :

Chaque marché prend effet à compter de sa notification.

Pour le lot n° 1, le délai d'exécution est de 12 mois, hors délai de préparation de 1 mois. Pour le lot n° 2, le délai d'exécution est de 4 mois, hors délai de préparation de 1 mois. Les prestations débutent à compter de l'ordre de service qui établit le démarrage de la période de préparation.

### Estimation du marché :

L'estimation des travaux est la suivante :

Lot 1 : 1.450.000 € HT

Lot 2 : 170.000 € HT

### Mise en concurrence :

Au vu de ce qui précède, c'est la procédure de l'appel d'offres ouvert qui a été retenue et à cet effet, un avis d'appel public à la concurrence a été adressé le 11 septembre 2012 aux journaux suivants, ainsi que sur le profil acheteur achatpublic.com et publié aux dates indiquées ci-après :

JOUE : 15/09/2012  
BOAMP : 14/09/2012  
Le Moniteur : 21/09/2012  
Profil Acheteur : 11/09/2012

Sur la base des critères pondérés suivants :

- 1 – Prix des prestations - coefficient 0.80
- 2 – Valeur technique - coefficient 0.20

La Commission d'Appel d'Offres, régulièrement réunie le 23 novembre 2012, a décidé d'attribuer :

- le marché n° 12M086 (lot 1) relatif aux terrassements, voirie, réseaux humides, au groupement **EUROVIA Méditerranée / SLE Travaux Publics** pour un montant global et forfaitaire de **1.287.302,10 € HT** ;
- le marché n°12M087 (lot 2), relatif aux réseaux secs, éclairage public, à la société **SOBECA SAS** pour un montant global et forfaitaire de **111.045,71 € HT** ;

### Visas :

VU l'exposé des motifs,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.5211-10 ;

VU le Code des marchés publics pris en ses articles 10, 33 et 57 à 59 ;

VU la délibération n°2009\_A143 du Conseil Communautaire du 29 juillet 2009 déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment « de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services » ;

VU la décision de la Commission d'appel d'offres régulièrement réunie le 23 novembre 2012.

### Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **APPROUVER** les pièces des marchés susvisés, telles qu'elles ressortent de la procédure menée ;

- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M086, lot 1, relatif aux terrassements, voirie, réseaux humides, attribué au groupement **EUROVIA Méditerranée / SLE Travaux Publics** pour un montant global et forfaitaire de **1.287.302,10 €HT** ;
- **AUTORISER** Madame le Président ou son représentant à signer le marché n° 12M087, lot 2, relatif aux réseaux secs, éclairage public, attribué à la société **SOBECA SAS** pour un montant global et forfaitaire de **111.045,71 €HT**.
- **DIRE** que les dépenses correspondantes émargent à la section d'investissement du budget de la CPA, fonction 824 – nature21712.

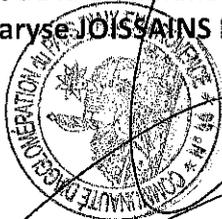
**OBJET : Affaires juridiques et commande publique - Autorisation de signer deux marchés relatifs aux travaux d'aménagement du pôle d'échanges de transports de Plan d'Aillane à Aix-en-Provence - Echangeur du cimetière des Milles - Accès RD9 (n°12M086 et 12M087)**

---

VU la délibération n° 2009-A143 du 29 juillet 2009 portant délégation d'attributions au Bureau ;

Après en avoir délibéré, le Bureau de la Communauté du Pays d'Aix adopte à l'unanimité le rapport qui précède et le transforme en délibération.

Le Président de la Communauté du Pays d'Aix  
**Maryse JOISSAINS MASINI**



05 DEC. 2012